



FNEC-FP

Force Ouvrière

Section départementale de la FNEC FP-FO de l'Essonne
06 28 34 82 04 - fnef.fo91@gmail.com
Maison des syndicats 12 pl. des terrasses Agora 91000 EVRY

à EVRY, le 8 décembre 2016

Cher(e) camarade,

Les élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) auront lieu du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017. Elles concernent 4,5 millions de salariés des TPE (entreprises de moins de 11 salariés) qui pourront voter pour choisir le syndicat qui les représentera dans les futures commissions paritaires régionales. Le scrutin, initialement prévu du 28 novembre au 12 décembre, a été reporté par le gouvernement.

Qui sont les salariés des TPE ?

Plus d'un quart (26 %) des salariés de ce que l'on appelle aussi les micro-entreprises sont employés dans des commerces (boulangeries, salons de coiffure, pharmacies...). Un peu plus de 20 % travaillent dans le bâtiment. Le secteur des services aux entreprises (cabinets d'avocats, comptables...) en emploie près de 15 % et l'hébergement-restauration 13 %. Contrairement à une idée reçue, les TPE existent aussi dans l'industrie, qui en compte plus de 150 000 (11 % des salariés des TPE). Quant aux services aux particuliers (garde d'enfants, aide-ménagère...), ils représentent 6,4 % de ces salariés. Enfin, le transport et l'entreposage, l'information et la communication et l'immobilier en emploient respectivement 3 %, 2,5 % et 2,5 %.



Pourquoi faut-il voter FO aux élections TPE ?

En plus de contribuer à la détermination de la représentativité des organisations syndicales, les élections TPE vont permettre cette année d'élire les candidats à une commission paritaire régionale. Les représentants dans cette instance sont issus des TPE. Ce seront donc de vrais porte-paroles des salariés du secteur.

Adhérent FO de la Fonction publique, que puis-je faire pour ces élections ?

Faire voter FO, c'est le moteur de ces élections. Assistantes maternelles, bouchers, boulangers, coiffeurs, garagistes, maçons, plombiers, apprentis etc. : nous avons tous dans notre entourage de la famille, des amis issus de ce secteur. A nous de les convaincre de voter FO.

Où trouver du matériel de propagande ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'Union départementale de l'Essonne pour leur demander du matériel afin de faire voter FO.

UD FO de l'Essonne :

12, place des terrasses de l'Agora 91034 EVRY CEDEX

Tél : 01 60 78 15 57

Comment votent les salariés des TPE ?

C'est un vote par correspondance ou électronique. Les salariés concernés ont tous reçu à leur domicile une notice de vote par courrier leur indiquant le site internet, l'identifiant et le mot de passe pour voter. Ils pourront également retourner leur bulletin de vote avec l'enveloppe fournie.

Alors du 30 décembre au 13 janvier, faisons voter FO !

Toutes les informations en ligne sur les élections TPE :

www.info-tpe.fr

Sur ce site, toutes les informations sur les élections mais aussi des informations syndicales concernant chaque profession.

Il est possible de saisir en ligne sa question concernant ses conditions de travail, un conseiller FO y répondra sous 48h.

www.force-ouvriere.fr/tpe2016-la-grande-election-syndicale

Toutes les informations de la campagne pour les militants : articles, vidéos, tracts et flyers à télécharger